

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DREZERY**

**Séance du 20 octobre 2022**

Membres du Conseil Municipal : 23  
Présents : 18  
Votants : 21  
Absents : 5  
Procurations : 3

L'an deux mille vingt-deux et le vingt octobre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, Maire de Saint-Drézéry.

Présents :

Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, M. LE BLEVEC Loïc, Mme SIRVEN Françoise,  
M. DACHEUX Jean-Philippe, Mme HOUVENAGHEL-DEFOORT Géraldine, M. LAVIE Richard,  
M. DEBARGE Francis, M. SALVADOR Daniel, M. MERCIER Philippe, Mme REYREAU Peggy,  
Mme JACQUEMIN Monique, M. DI NATALE Paolo, M. ARNAUD Hervé,  
Mme FERRERES France, M. FOURNEAU Julien, M. CAPELLI Fabrice, M. JULIEN Eric,  
Mme Marie-Hélène BAECKEROOT

Procurations :

Mme BIGLIONE-KAPLANSKI Marion donne procuration à M. Jean-Philippe DACHEUX  
Mme Hélène LEOTARD donne procuration à M. Eric JULIEN  
M. Didier BELLOC donne procuration à M. Francis DEBARGE

Absents excusés:

Agnès TROCELLIER-BERGER  
Sandrine ARNAUD

---

**Objet : VIE ASSOCIATIVE – Subvention exceptionnelle au TAS**

---

Mme Houvenaghel-Defoort, adjointe à la Vie associative, informe les membres du conseil d'une demande de subvention exceptionnelle de l'Association TAS pour l'organisation de la 10<sup>ème</sup> édition du Festival de théâtre Jean Rey-Robert, les 4-5 et 6 novembre

Ce dossier a été examiné par la commission « Vie associative » le 5 octobre qui propose une aide de 800 € en raison du 10<sup>ème</sup> anniversaire.

L'aide sera versée sur présentation du bilan de l'évènement et la fourniture des factures correspondant au montant de la subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ACCORDE une subvention exceptionnelle à l'Association TAS pour l'organisation de la 10<sup>ème</sup> édition du Festival de théâtre Jean Rey-Robert, les 4-5 et 6 novembre, d'un montant de 800,00 €
- DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2022
- DONNER POUVOIR à Mme le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Pour copie conforme

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture de l'Hérault

le

Et publication ou notification le

Le Maire,  
Jackie GALABRUN-BOULBES

